L'Université Laval

Vol. XVI. | Saint-Boniface, Manitoba, 12 Mai 1887 | No. 31.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

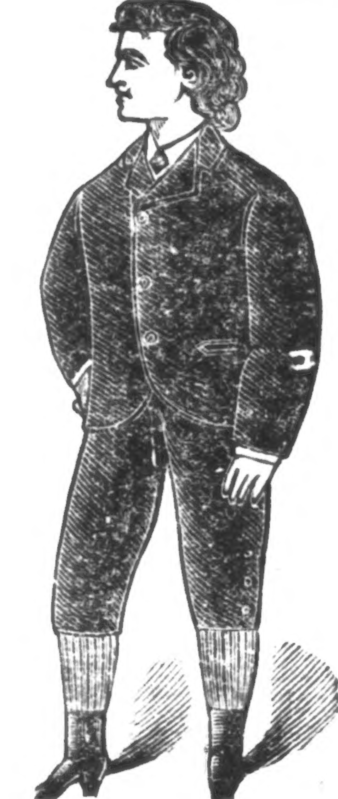
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



— LE —

MAGASIN BLEU

426 RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

AU PUBLIC.

Un fonds considérable de Banqueroute acheté à 50 cents dans la piastre, et se vendant aussi à moitié prix.

Voyez les prix suivants :

Des Habillements valant $18.00 pour	$9.00.
Des Habillements valant $15.00 pour	7.50.
Des Habillements valant $13.00 pour	6.50
Des Habillements tout laine, pour enfant, valant $5.50 pour	2.75.
Des Habillements tout laine, pour jeunes gens, valant $12.50 pour	6.50.
500 Paires de Pantalons de toutes grandeurs, valant $4.50 pour...	2 25.
500 Paires de Pantalons valant $6.50 pour	3 75.

Venez et jugez par vous-mêmes.

L'assortiment de Pantalons le plus beau et le meilleur marché qui soit à Winnipeg.

N'oubliez pas l'endroit :

LE MAGASIN BLEU, 426 rue Principale Winnipeg.

3m 1,10,35

ACHETEZ

— VOS —

MARCHANDISES SECHES

— CHEZ —

WM. BELL.

Notre assortiment du printemps est encore préférable à celui des autres années.

Nous avons en mains les Meilleures Marchandises que l'on puisse se procurer.

Ces Marchandises consistent en

ETOFFES A ROBES,
GARNITURES, CACHEMIRES,
MERINOS, VELVETEENS
ARTICLES de FANTAISIE, TWEEDS,
COTONS, INDIENNES,
ETC., ETC.

CHEMISES POUR MESSIEURS et VÊTEMENTS DE DE DESSOUS en Grande Variété.

Wm. BELL,

288 RUE PRINCIPALE, coin de la Rue Graham, WINNIPEG.

3m 18,2,86

GRANDE OUVERTURE

— DU —

BAZAR!

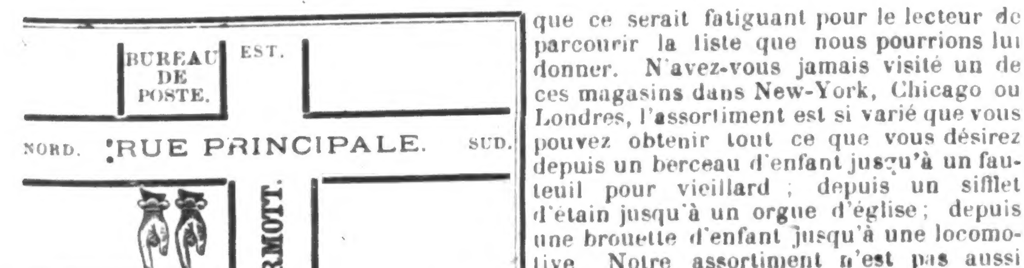
CETTE SEMAINE

— AU —

No. 9 RUE McDERMOTT, WINNIPEG.

Les citoyens de Winnipeg, de Saint-Boniface et tous les visiteurs de la campagne sont respectueusement invites à venir voir l'un des établissements les plus nouveaux et les plus considérables qui existent en deça de 400 milles de Manitoba, et aussi dans le but d'acheter à des prix si bas qu'ils frisent le ridicule de nouvelles

Marchandises Sèches, Articles de Mode, Manteaux, Gants, Vêtements de dessous, Habillements pour Hommes, et une telle variété de Jouets



que ce serait fatiguant pour le lecteur de parcourir la liste que nous pourrions lui donner. N'avez-vous jamais visité un de ces magasins dans New-York, Chicago ou Londres, l'assortiment est si varié que vous pouvez obtenir tout ce que vous désirez depuis un berceau d'enfant jusqu'à un fauteuil pour vieillard ; depuis un sifflet d'étain jusqu'à un orgue d'église ; depuis une brouette d'enfant jusqu'à une locomotive. Notre assortiment n'est pas aussi considérable que cela, mais quand la population de Winnipeg sera aussi considérable que celle des villes que nous venons de nommer, nous espérons qu'avec l'encouragement du public nous augmenterons sans cesse, et pourrons remplir tous les ordres, depuis un papier d'aiguilles jusqu'à l'accoutrement militaire de toute une armée. Notre magasin est avec une seule exception le magasin de détail le plus considérable de tout Winnipeg. Nous ne vendons qu'au comptant, et garantissons la satisfaction.

Les pratiques françaises auront toutes nos attentions.

Les ordres des personnes de la campagne seront remplis sans aucun délai.

FRANK PEDDIE & CIE.

3m 28,4,87

N. D. BECK

Successeur de Royal & Prud'homme,

Avocat, Procureur, Solliciteur de la Compagnie de Prêt "Le Crédit Foncier Franco Canadien."

J. P. PRUD'HOMME,

NOTAIRE PUBLIC ET RÉDACTEUR D'INSTRUMENTS.

BUREAU :

No. 344, Rue Principale,

WINNIPEG.

Winnipeg, 9 Nov. 1882. jno.

JAMES E. P. PRENDERGAST,

Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.

Bureaux :

AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE.

GEO. E. FORTIN,

Avocat.

No. 366, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

6m 18,6,85

DR J. H. O. LAMBERT,

MÉDECIN-CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR ;

Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86

LIBRAIRIE KEROACK,

Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Livres, papeteries, images, tapisseries objets de piété et de fantaisie, ornements, bronzes et argenteries d'églises, cadres, albums etc., etc. Fourniture de classes et de bureaux.

On sollicite la correspondance pour tout ce qui peut concerner le commerce de Librairie.

EDWARD KELLY

Appareils de Chauffage à Vapeur et à Eau Chaude.

Ouvrages de Plombier et poseur de tuyaux à gaz.

No. 313, Rue Principale, Winnipeg, Man

Plans, Devis et Estimations fournis sur demande.

Tuyaux, Valves, Fournitures, Pompes, etc., toujours en mains.

Une visite est sollicitée.

1an.8.7.87.

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

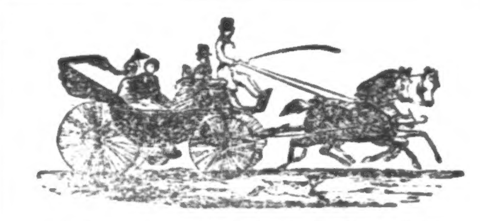
365, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

———(0:0:0)———

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantitlons sur demande.



ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.

En face de l'Hôtel Beauregard, Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente, donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884. 1an 23 84

THOS. W. TAYLOR

Relieur et Manufacturier De Livres Blancs,

13, RUE OWEN

Porte voisine do l'imprimerie du *Times*

WINNIPEG, Man.

3·8 1a

REPRODUCTIONS

LA PATRIE.

Enfants, le ciel, le ciel sur nos campagnes
A déployé de bien vives couleurs.
Sur nos lacs bleus, sur nos vertes montagnes,
Le ciel répand ses plus riches splendeurs.
Soit que la neige à nos bois étincelle,
Soit que l'été rayonne sur nos bords,—
Oh ! la patrie, oh ! la patrie est belle
O Canada, je t'aime avec transports !

Un sang choisi, le plus pur de la France,
Nourrit jadis mon pays bien-aimé,
Sous d'autres cieux la Foi pleure en silence
Au Canada le Christ est acclamé.
Jogues, Brébeuf, et cent martyrs encore,
Dans le supplice ont rougi nos bosquets —
O ma patrie ! oh ! je t'aime et t'honore
O Canada, pour toi tous mes respects !

Sur son berceau rugissait le tonnerre,
Et l'avenir, oh ! n'était pas vermeil,
Mais en luttant le Canada sut faire
Son nid d'aiglon et sa place au soleil,
L'Anglais le sait si nous fûmes esclaves.
Et si ce peuple aima sa liberté —
O ma patrie ô le pays des braves
O Canada, je t'aime avec fierté !

A la patrie oh ! ne soyons pas traitres
N'allons jamais déserter ses hameaux.
Quoi ! des Yankees seraient vos rois, vos maîtres,
Vous, les enfants de superbes héros ?
Dans nos forêts taillons-nous un domaine
Autour de nous plantons de beaux vergers —
J'entends chanter le clocher dans la plaine
Il est amer, le pain des étrangers !

L'abbé APOLLINAIRE GINGRAS.

PENSÉES.

—Le cœur humain est un instrument qui n'a ni le même nombre, ni la même quantité de cordes dans toutes les poitrines.

—Il est des coupables dont la justification n'est nulle part et l'excuse partout.

—Ici-bas toute élévation aboutit à une chute, toute grandeur à une déchéance.

—Pour savoir si l'on aime quelqu'un il faut comparer ce qu'on éprouve pour celui-là avec ce qu'on ressent pour un autre.

—Quiconque veut faire triompher parmi les hommes une idée salutaire et sainte, doit être à l'épreuve du dégout.

L'ENSEIGNEMENT ATHÉE ET V. HUGO.

On connait l'opinion de Lamartine sur l'enseignement religieux dans les écoles ; voici les paroles prononcées par Victor Hugo le 19 janvier 1850 dans la discussion de la loi d'enseignement, ce même Victor Hugo pour la glorification duquel, on a chassé Dieu de son temple.

" L'enseignement religieux est, selon moi, plus nécessaire aujourd'hui qu'il n'a jamais été. Plus l'homme grandit, plus il doit croire. Il y a un malheur dans notre temps, je dirai presque, il n'y a qu'un malheur : c'est une tendance à tout mettre dans cette vie !...

" En donnant à l'homme pour fin et pour but la vie terrestre, la vie matérielle, on aggrave toutes les misères par la négation qui est au bout ; on ajoute à l'accablement des malheureux le poids insupportable du néant ; et de ce qui n'est que la souffrance, c'est-à-dire une loi de Dieu, on fait le désespoir. De là, de profondes convulsions sociales. Certes, je désire améliorer dans cette vie le sort matériel de ceux qui souffrent, mais je n'oublie pas que la première des améliorations, c'est de leur donner l'espérance. Combien s'amoindrissent de misères bornées, limitées, finies après tout, quand il s'y mêle une espérance infinie.

" Notre devoir à tous, c'est sans doute de chercher à diminuer la misère, mais c'est aussi de faire lever toutes les têtes vers le ciel, c'est de diriger toutes les âmes, c'est de tournner toutes les attentes vers une vie ultérieure où justice sera faite et où justice sera rendue.

" Disons-le bien haut ; personne n'aura injustement ni inutilement souffert. La loi du monde moral, c'est l'équité. Dieu se trouve à la fin de tout Ne l'oublions pas et enseignons-le à tous ; il n'y aurait aucune dignité à vivre, et cela n'en vaudrait nullement la peine, si nous devions mourir tout entier.

" Ce qui allège la souffrance, ce qui sanctifie le travail, ce qui fait l'homme bon, fort, sage, patient, bienveillant, juste, à la fois humble et grand, digne de la liberté, c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision d'un monde meilleur, rayonnant à travers les ténèbres cette vie.

" Quant à moi, j'y crois profondément à ce monde meilleur, et je le déclare ici, c'est la suprême certitude de ma raison, comme c'est la suprême joie de mon âme.

" Je veux donc sincèrement, je dis plus, je veux ardemment l'enseignement religieux."

" Pour moi, disait M. Legouvé, de l'Académie française, je ne crains pas de le dire, si j'étais absolument forcé de choisir pour un enfant, entre *savoir prier* et *savoir lire*, je dirais : qu'il sache prier ! Car prier, c'est lire au plus beau de tous les livres, au front de celui d'où émane toute lumière, toute justice et toute bonté."

A LA JEUNESSE.

Oh ! vous qui êtes encore riches de jeunesses et d'avenir, écoutez la voix d'un homme qui fut jeune comme vous, et ne préparez pas à votre âme d'inutiles regrets pour un âge plus avancé.

A votre âge, jeunes gens, on peut tout, parce qu'on peut tout vouloir : on est riche, parce qu'on peut tout tenter, tout apprendre Vous avez tout ce que vous croyez avoir. A votre âge, travailler, c'est acquérir ; agir, c'est gagner ; penser, c'est s'enrichir ; désirer, c'est tendre vers le but ; vouloir, c'est l'atteindre.

Si Dieu vous a donné l'intelligence, livrez-vous à la recherche du vrai ou la contemplation du beau. Le domaine de la science est infini : et la plus noble profession est celle de l'homme qui distribue la vérité à ses semblables et qui les rapproche de Dieu en les élevant.

Si vous sentez votre cœur s'élargir pour embrasser de grandes choses, ou s'attendrir à la vue de l'infortune et du malheur marchez marchez dans le sens de votre nature. Une voie infinie est ouverte devant vous. Partout et toujours vous trouverez des pauvres à secourir, des malheureux à consoler, des faibles à fortifier, des blessures à guérir. Une belle récompense vous attend ici-bas, car rien n'est doux comme de faire le bien ; et les bénédictions de ceux que vous aurez consolés vous porteront au ciel comme d'elles-mêmes.

CHARLES DE SAINTE-FOI.

ECONOMIE DOMESTIQUE.

La mollesse doit être combattue sans relâche ; c'est une ennemie qui met obstacle à la réussite de bien des projets, de bien des travaux. C'est la mollesse qui retient la femme au lit plus tard qu'elle ne le devrait et l'empêche, par là, d'exercer sa surveillance dès le matin, c'est-à-dire à l'heure où elle serait la plus utile. C'est la mollesse qui lui fait prolonger un temps de repos dans un fauteuil où l'oisiveté lui prendra des instants précieux. C'est encore ce funeste défaut qui l'empêchera de donner un coup de main à certains travaux de ménage, toujours mieux exécutés s'ils le sont par la main d'une maitresse de maison. Fuyez donc ce triste penchant, ô jeunes filles, qui me lisez ! vous avez la force, la vigueur, l'entrain des belles années ; utilisez-les donc dans vos intérieurs, afin de devenir plus tard des ménagères actives et laborieuses. *Le temps c'est de l'argent*, dit-on, et on a raison, ne le gaspillez donc pas ; occupez vos moindres instants : les femmes vraiment laborieuses font une foule de choses dans ce qu'on appelle vulgairement *les moments perdus*. Le jour baisse-t-il, et par économie, ne veut-on point allumer encore la lampe ? Vite un tricot facile se trouve dans leurs doigts. Le dimanche ne leur permet pas les travaux manuels ; elles en profitent, soit pour faire une visite éloignée qui leur ferait trop perdre de temps un jour de semaine, soit à mettre à jour une correspondance en retard. Vive,alerte, la maîtresse de maison trouvera souvent qu'il est plus rapide et meilleur de se servir soi-même que d'appeler une domestique, et surtout si celle-ci est occupée à un travail sérieux et qui demande toute son attention.

La bonne ménagère ne comptera jamais ses pas pour aller d'ici, de là, vérifiant d'un côté, aidant de l'autre, portant à tous et partout l'exemple de son activité. La cave, le grenier, l'écurie, si on habite la campagne, auront, quand besoin sera, sa visite et ses soins.

Travaillant beaucoup, la ménagère travaillera vite et bien. L'ouvrage ne trainera pas sous ses doigts et sa dextérité à tous les travaux féminins, sera une source d'économie pour son ménage Elle prendra l'habitude de donner rapidement à sa toilette les soins qu'exigent ordre et propreté elle ne s'attardera pas devant son miroir. Sans agir avec une précipitation regrettable, elle n'aura point une démarche languissante et des mouvements pleins de mollesse. En un mot elle aura ce qu'on appelle une vie bien remplie, son activité aidera au bien-être des siens et pourra, en maintes occasions, réparer la négligence des autres.

E. M.

LA MAIN.

Sans que je songe le moins du monde à faire un acte de chiromancie, la main a toujours été pour moi l'objet d'une attention particulière.

Et n'est-ce pas juste ?

Abstraction faite des facultés de notre âme et de notre intelligence, c'est la main qui assure notre supériorité sur les animaux. Nous n'avons certes, ni la force de l'éléphant ni l'agilité du cheval, ni la faculté de locomotion du regard de l'aigle, ni la finesse d'odorat du lévrier. Mais nous avons la main instrument docile de notre volonté. Par cette main nous faisons ce que nul animal ne peut faire ; par cette main, nous manifestons la plupart de nos sentiments. C'est la main qui façonne la lyre, érige des autels, trasmet à la postérité les événements mémorables ou les œuvres de l'imagination. C'est la main qui menace, qui implore, s'arme pour la guerre ou signe le traité de paix. Les patriarches posent leurs mains droite sur la tête de leurs enfants, et les bénissent ; Moise, debout sur la montagne, pendant que les Israélites combattent, élève ses mains vers Dieu pour obtenir sa grâce par cette supplication. David, de sa petite main, attache à sa fronde la pierre du ruisseau et renverse le géant Goliath.

Assuréus incline vers Esther sa main qui tient le sceptre, et l'arrêt de proscription de la race juive est aboli. C'est la main du pontife qui consacre le prêtre, la main de l'homme dont on invoque le témoignage qui adjure le ciel et atteste le serment ; la main de l'ami qui par son attouchement fait tressailler le cœur, la main d'un être aimé que nous aspirons à saisir encore à sa dernière heure.

Les mains calleuses de l'ouvrier sont un indice de sa profession—les mains amaigries du pauvre ou du malade nous révèlent sa souffrance. Les mains délicates sont un signe d'aristocratie.

XAVIER MARMIER.

== MAISON D'UN SEUL PRIX, AU COMPTANT, ==

— DE —

DRAPER & BOSTON,

(Successeurs d'Alexander)

332 RUE PRINCIPALE, Winnipeg.

—0:0:0—

NOTRE ASSORTIMENT DE

Marchandises de Fantaisie et d'Articles de Modes

Est maintenant complet dans tous les Departements.

—0:0:0—

NOUS AVONS L'ASSORTIMENT DE

Marchandises pour Robes de Printemps ainsi que Garnitures

qui conviennent, le meilleur et le plus considérable qui ait jamais été importé au Nord-Ouest.

Voyez :- ETOFFES A ROBES, 15 cents la verge en montant.
SOIE NOIRE A GROS GRAIN, 90 cents la verge.
CACHEMIRE NOIR, 25 cents la verge en montant.
INDIENNES, 5 cents la verge en montant.
GANTS DE KID (4 boutons) 65 cents seulement

NOS PRIX SONT REMARQUABLEMENT BAS.

—0:0:0—

Des Commis parlant le Français et l'Anglais sont toujours là pour servir nos pratiques.

Souvenez-vous de l'Endroit :

ANCIENNE MAISON ALEXANDER,

VIS-A-VIS L'HOTEL POTTER.

2m 24,3,87

La Consomption Guerie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe l'Asthme et toutes les affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Debilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaitre aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Expédié par la poste si, ou adressé avec un timbre nommant ce journal. W. A. NOYES, 149 *Power's Block. Rochester, N. Y.* 1an 26 11 85.

UN CONSEIL AUX MÈRES.—Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gémissements d'un enfant souffrant de la dentition. S'il en est ainsi allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappréciable. Il soulagera immédiatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui il n'y a pas a se méprendre à ce sujet. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolit les gencives, diminue l'enflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux Médecins des femmes et nourrices dans les Etats-Unis. Il est en vente chez tous les Droguistes du monde entier. Prix vingt cinq centins la bouteille.

Demandez le sirop Calmant de Mme Winslow, et n'en prenez pas d'autre sorte. 1an.13.5.86.

Le Manitoba.

Jeudi, 12 Mai 1887.

LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON.

Depuis quelques jours le *Free Press*, de Winnipeg, en a encore à la question de la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson. S'il ne peut pas forcer le gouvernement local à se soumettre aux conditions onéreuses et injustes posées par la compagnie dont M. Sutherland est le président, il compte néanmoins que ses agissements causeront des embarras au ministère ; de là le faux zèle qu'il déploie.

Tout en voulant favoriser ce grand projet dans la mesure des moyens pécuniaires à disposition, notre cabinet local ne veut pas risquer les $4,500,000.00 que la province s'est déjà engagée à garantir, sans avoir, au préalable, acquis la certitude que la compagnie en question possède un capital suffisant pour assurer la construction complète de cette voie. Et nos ministres ont raison : nous ne voulons et ne devons pas payer une somme aussi considérable pour n'avoir en définitive qu'un bout de chemin, le tiers ou la moitié. Il n'y a pas à se le dissimuler, à moins que les 650 milles de chemin qui nous séparent de la Baie d'Hudson ne soient actuellement construits, Manitoba n'a aucun intérêt dans l'entreprise. Si nous étions certains que la compagnie qui a commencé les travaux pouvait disposer d'un capital suffisant pour les mener à bonne fin, nous ne verrions point la moindre objection à ce que l'on accorde la garantie déjà votée par la législature, mais les circonstances exigent que l'on use de la plus grande prudence. Nous devons songer au fait que cette garantie de $4,500,000.00 va nécessiter le paiement d'un intérêt de $180,000.00 par année qui devra être imposé comme taxe directe sur les municipalités. Si par malheur toutes les précautions absolument nécessaires n'étaient point prises pour assurer la construction entière de ce chemin, nous n'aurions rien du tout pour compenser l'énorme dette que nous aurions contractée et dont il nous faudrait rencontrer les paiements annuels sous peine de voir notre crédit complètement ruiné.

Avant de jeter les hauts cris, le confrère de Winnipeg devrait montrer que la compagnie de M. Sutherland peut vraiment entreprendre tous les travaux. Cette preuve nous devons l'exiger, car si nos communications avec l'étranger ne sont point ouvertes de ce côté, quelques considérables que pourraient d'ailleurs être les sacrifices, nous ne pourrons plus voir ici que la dépression au lieu de la prospérité dont nous jouissons aujourd'hui.

La question doit être envisagée à un point de vue plus large que celui de l'esprit de parti : il y va de l'intérêt de toute la population de Manitoba.

BENEDICTION DE LA PIERRE ANGULAIRE DE L'HOPITAL.

Dimanche prochain, vers les 4 heures p.m., à l'issue des vêpres, aura lieu en notre ville la bénédiction de la pierre angulaire du nouvel hôpital. Cette œuvre éminemment chrétienne de la construction d'un hôpital, intéresse tout le monde, et nous espérons que tous les citoyens de la ville se feront un devoir d'assister à une crémonie qui doit attirer sur cette entreprise la bénédiction du ciel, et en assurer le succès. Ce sera une occasion favorable pour exercer la générosité en aidant de ses deniers la construction de cette bâtisse. Les maisons de ce genre font l'honneur d'un peuple, et sont pour lui un signe de la vraie civilisation. Les païens avaient des théâtres et des cirques mais point d'hôpitaux. Le christianisme seul en a doté le monde. Ne craignons pas de trop donner pour cette œuvre.

ECHOS DE LA LEGISLATURE.

Hier soir, la chambre a repris ses séances, et le projet de loi autorisant le gouvernement à construire le chemin de fer de la vallée de la Rivière-Rouge pour relier Winnipeg à West-Lynne, a été considéré en comité général. L'intention du gouvernement est, parait-t-il, de hâter la passation de cette mesure afin de commencer le plus tôt possible les travaux que l'on voudrait finir au commencement d'octobre prochain.

—La chambre semble être favorable à un changement dans l'acte électoral. L'amendement qu'on se propose d'amener pourvoirait à ce que le droit de voter dans un comté ne serait donné qu'aux résidents.

Nouvelles Politiques.

—Les delegues de Manitoba ont conferé avec M. Van Horne, gérant de la compagnie du Pacifique, au sujet de la question du désaveu. Il ne parait pas qu'on soit arrive à une entente.

—Il y a 26 élections fédérales contestées, 13 ministériels et 13 oppositionnistes.

—Port-Arthur demande un octroi de $40,000 pour l'amélioration de son hâvre.

—Le gouvernement a dépensé $146,679 a distribuer des grains de semence aux colons du Nord-Ouest, depuis le 1er novembre 1886 au 1er avril 1887.

—Si le gouvernement impérial consent à souscrire £60,000 comme subside au service des malles du Pacifique, entre Vancouver, C.-A., et Hong Kong, le gouvernement canadien s'inscrira pour £15,000.

—Dans la soirée de jeudi dernier, aux Communes, le vote a été pris sur la motion de M. Fisher, tendant à abolir la charge de deputé orateur. Le vote, qui a été un vote de parti, a donné le resultat suivant :

Pour l'abolition	66
Contre	109
Majorité pour le gouv.	43

A certains électeurs du Nord-Ouest qui ont écouté MM. Lemieux, Campeau & Cie, leur débitant que le gouvernement n'avait pas la majorité, de dire maintenant si nous avions raison. Ils en conviendront, mais trop tard.

Premiere Communion au Pensionnat de Saint-Boniface.

Hier matin, au pensionnat de Saint-Boniface avait lieu le touchant et imposant spectacle d'une première communion. Trente-six élèves, avant été préparées à cette sainte action, par les soins de M. l'abbé George Dugast, chapelain. La plupart des pères et mères de ces jeunes filles assistaient à la messe et suivaient ces enfants à la table sainte. La messe a été dite par le Rév. Père Allard, administrateur, et l'allocution faite par M. l'abbé Dugast.

Voici les noms des enfants qui ont communié :

Emma Coutu, Rébecca Beaupré, Eva McDonell, Mabel McDonell, Eliza Létourneau, Anna Pelissier, Laura Poulin, Annie Kittson, Maria Cinq-Mars, Léda Bégin, Marie-Louise Laneuville, Antoinette Roy, Joséphine Couture, Evangéline Cyr, Régina Blais, Joséphine Turenne, Bernadette LaRivière, Blanche Kéroack, Clara Carrière, Emilie Samson, Celina Perreault Victoria Corbeil, Margueritte Chamberland, Eugénie Martin, Resida Bedard, Anna Béliveau, Louisa Ritchot Virginie Ritchot, Annie Masse, Edouardine Poulin, Malthilda Ducharme, Mélina Joyal, Maggie Power, Nellie Doyle, Sarah Trigelgis.

LE PIANO.

Dernièrement en France, un conseiller d'Etat M. Camille Sée interrogé sur la place qu'il convient de faire au piano dans l'éducation des jeunes filles, répondit que pour sa part, il est d'opinion qu'on leur enseigne trop de piano. Elles font, dit-il, plusieurs heures de gammes par jour, se livrent à une véritable gymnastique des doigts, et consacrent à un travail énervant pour elles et pour les personnes qui les entourent, un temps qui serait mieux employé à développer leur intelligence et à orner leur esprit. Enfin, il trouve qu'il n'est pas besoin de tout ce pianotage pour lire une partition et les chefs d'œuvres de nos grands maîtres.

M. Sée voulant connaître l'avis d'un maître sur la question a demandé cet avis à M. Chs Gounod qui a répondu par la lettre suivante :

27 mars 1887.

Cher Monsieur,

Vous me demandez mon avis sur la part qu'il convient de faire à l'étude du piano dans l'éducation des jeunes filles.

La réponse me parait des plus simples : le moins de temps possible pour celles qui ne doivent pas en faire leur profession.

Voilà mon sentiment tout cru, je vous le livre.

Bien à vous,

Chs Gounod.

Gounod a mille fois raison, et sa parole fait autorité en cette matière ; mais suivra-t-on ses bons avis ?

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Première Session—Sixième Législature

Lundi, 2 mai 1887.
7.30 heures p.m.

M. Marion présente la requête de Joseph Larence et autres demandant qu'une certaine partie de la municipalité de Saint-Norbert soit annexée pour fins municipales à la municipalité de Saint-Boniface.

M. Martin (Morris) la requête de la ville de West-Lynne.

La requête suivante est lue et reçue : de Duncan Mcarthur et autres, demandant l'adoption d'un acte pour incorporer la compagnie d'assurance "The Manitoba Live Insurance Company."

La lettre suivante du lieutenant-gouverneur Aikins fut déposée sur la table par l'hon. M. Norquay :

Messieurs de l'Assemblée Législative,

J'ai reçu avec une grande satisfaction l'adresse loyale que vous avez adoptée en réponse au Discours du Trône ; et je vous assure que j'ai confiance entière dans vos désirs de remplir vos devoirs de représentants du peuple de manière à avancer les intérêts de la Province.

Hôtel du Gouvernement,
Winnipeg, 28 avril 1887.

L'hon. M. LaRivière propose la seconde lecture du bill pour amender le chap. 51 des statuts refondus de Manitoba. Le but de cette mesure est de forcer les juges de paix à faire au gouvernement tous les quatre mois un retour montrant le montant des amendes qu'ils auraient pu percevoir pendant cette période. Le bill subit sa seconde lecture et est renvoyé au comite général.

Les bills suivants subissent leur seconde lecture et sont renvoyés au comité des amendements aux lois :

Par l'hon. M. Hamilton,—Acte pour amender le chap. 45, 49 Vict.

Par M. Martin (Portage-la-Prairie)—"Un acte amendant le chap. 9 des statuts refondus de Manitoba, div. 8, intitulé : Profession légale et les actes amendant"

Par l'hon. M. Hamilton.—Un acte concernant les sociétés coopératives.

Le bill de M. Leacock pour legaliser et confirmer l'émission par la compagnie "The Manitoba Electric and Gaz Light Company", de £62,000 sterling en debentures et aussi pour valider et rendre obligatoire une hypothèque donnée à certains fidéi-commissaires garantissant les débentures susdites et aussi le réglement pourvoyant à l'émission de telles débentures et à l'exécution de telle hypothèque, subit sa seconde lecture et est renvoyé au comité des bills privés.

Sur motion de l'hon. M. Hamilton, le bill pour amender l'acte de l'asile des aliénés de Manitoba est lu une seconde fois. L'objet de ce bill est de faire dépendre l'asile du département de l'agriculture.

Les bills suivants sont presentes et lus une première fois :

Par l'hon. M. Norquay—Un acte amendant l'Acte des Ecoles de Manitoba et ses amendements.

Par l'hon. M. Norquay—Un acte pour amender l'acte pourvoyant à l'établissement d'écoles Normales en union avec les écoles publiques.

Par M. Drewry—Un acte pour incorporer l'Association Canadienne des Voyageurs de Commerce du Nord-Ouest.

L'hon. M. LaRivière présente à la chambre le rapport de l'Auditeur-Provincial sur les appropriations pour les six moix expirant le 30 juin 1887, et les comptes publics pour les six mois expirant le 30 juin 1886.

Et alors la chambre s'ajourne à demain.

Mardi, 3 mai 1387.
3 heures p.m.

M. Smart présente la requête de Chs Adams et autres demandant qu'un acte soit pasés pour incorporer la compagnie de chemin de fer Brandon et Nord-Ouest. Cette requête est reçue ainsi que les suivantes : De MM. Archibald et Howell, demandant l'adoption d'un acte donnant le pouvoir au Synode du Diocèse des Terres de Rupert de transporter certaines terres, et de la municipalité d'Argyle, demandant d'être exemptée de certaines cotisations prélevées par le Bureau du District Judiciaire de l'Est, pendant les années 1884, 1885 et 1886, les dites cotisations ayant été prélevées aussi sur les terres de la compagnie "The Canada Norte West Land Company," qui sont, à ce qu'il parait, exemptées et aussi que des démarches soient faites pour s'assurer si ces terres sont imposables.

Sur motion de M. McLean, appuyé par M. Smart, il est ordonné qu'il soit déposé devant la chambre un rapport indiquant le nom des journaux dans lesquels ont été publiés les annonces des demandes de licences, en vertu de l'acte des licences, 1886, depuis le 1er jour de juin 1886, ainsi que les montants payes pour telles annonces.

Sur motion de M. Greenway, appuyé de M. Smart, il est ordonné qu'il soit déposé devant la chambre un rapport indiquant : 1o. Les noms de tous les énumérateurs nommés dans les differentes divisions électorales de la province, en vertu de l'acte de la dernière section ; 2o. Les montants respectifs payés à chaque énumérateur ; 3o. Les divers montants payés pour l'impression des listes électorales de la province respectivement, et à qui payes ; 4o. Le montant total du coût de la compilation, de la révision, de l impression et toute autre dépense se rapportant à la préparation des listes électorales employées à la dernière élection.

Sur motion de M. Greenway, appuyé par M. Martin, (Portage-la-Prairie), il est ordonné que MM. Jackson, Leacock et Kirchoffer, soient ajoutés au comité spécial permanent des comptes publics, MM. Jackson et Robinson au comité spécial permanent de la bibliothèque et MM. Jackson et Kirchoffer au comité spécial nommé pour prendre en considération l'Acte Municipal de Manitoba, 1886.

Sur motion de M. Macdonell, appuyé par M. Thompson, (Cypress), ordonné qu'il soit déposé devant la chambre un rapport indiquant les banques avec lesquelles le trésorier-provincial est en compte, la balance à son crédit le 1er jour de janvier 1887, ou le montant auquel le dit crédit a été dépassé.

Avec le consentement de M. Robinson, le moteur, et M. Martin (Morris) le secondeur, la motion suivante fut substituée à la motion proposée il y a quelques jours ; cet amendement étant fait par l'hon. M. Norquay :

Attendu que plusieurs personnes habitant les réserves sauvages de Fairford et Saint-Pierre, dans la Province de Manitoba ont abandonné le traité des sauvages et ont par là obtenu le droit de suffrage ainsi qu'autres privilèges et responsabilités des citoyens de la Puissance ; et attendu, qu'un bien plus grand nombre ont manifesté le désir de se dépouiller des incapacités qui se rattachent à la recette du traité et sont désireux d'exercer tous les droits et privilèges et de se charger de toutes responsabilités se rattachant à l'exercice de leur droit comme citoyens ; et attendu, que beaucoup des personnes susdites ayant habité et habitant encore les terres comprises dans les dites réserves et ayant abandonné le traité craignant d'être obligées de quitter les dites terres ; et attendu que les personnes susdites étaient en possession de leurs terres avant qu'elles ne conviennent de recevoir le traité et que dans beaucoup de cas les dites personnes ont continué à vivre et vivent encore sur les dites terres ; et attendu, que le but du Gouvernement est d'élever le niveau moral des sauvages, et que dans l'opinion de la chambre la possession de leurs terres sous des conditions identiques à celles accordées aux Blancs en vertu de l'Acte de Manitoba, les encouragerait davantage ; et attendu, que certaines personnes de la paroisse de Saint-Pierre qui ne sont pas sous le traité, avaient la possession paisible de leurs terres l'ayant obtenue suivant la coutume alors en usage dans la colonie de la Rivière-Rouge ; et attendu, que ces personnes ne peuvent obtenir de patentes pour les dites terres à cause de l'insuffisance de titre que le gouvernement refuse de reconnaitre mais qui suivant la coutume alors en usage était reconnu et respecté,—

A ces causes qu'il soit resolu qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant qu'il lui plaise d'ordonner, que dans les rapports avec les dits sauvages, les faits démontrés dans le préambule de cette résolution soient pris en considération et que la possession des dites terres soit confirmée aux sauvages et autres personnes qui ont abandonné le traité, et qui les occupent et de plus que les personnes étant en possession de telle terres lors du transfert de 15 juillet 1870 ou à l'époque de l'arpentage des dites terres, reçoivent leur patente pour les terres en leur possession à la date susdite.

Les deux bills suivants subissent leur seconde lecture et sont renvoyes au comité des amendements aux lois :

Par l'hon. Norquay—Un acte pour amender l'acte des écoles de Manitoba et ses amendements ; et un acte amendant l'acte pourvoyant à l'établissement d'écoles normales en union avec les écoles publiques.

L'hon. M. Wilson présente "Un acte amendant les actes concernant le département des travaux publics," lequel est lu une première fois.

Sur motion de l'hon. M. LaRivière, appuyé par l'hon. M. Wilson, il est ordonné que les comptes publics de la province de Manitoba, pour l'année fiscale, expirant le 30 juin 1886, soient renvoyés au comité spécial permanent des comptes publics.

Et alors la chambre s'ajourne à demain.

Mercredi, 4 mai 1887,
3 heures p.m.

M. Martin (Morris) présente la requête de John S. Campbell et D. M. Ure demandant une augmentation de l'octroi pour fins d'éducation locale.

La requête suivante est reçue et renvoyée au comité pour prendre en consideration l'acte municipal de Manitoba 1886. De Joseph Lerence et autres demandant qu'une certaine partie de la municipalité de Saint-Norbert soit annexée pour fins municipales à la municipalité de Saint-Boniface.

L'hon. M. Norquay dépose sur la table un rapport donnant : 1. Toutes les soumissions reçues depuis le 1er janvier 1885, pour les impressions publiques et les annonces de la province ; 2. Tous les contrats depuis la date susdite en vertu desquels ces impressions et ces annonces sont maintenant exécutées.

Sur motion de l'hon. M. Hamilton le bill amendant l'Acte de l'Asile des Aliénés de Manitoba, est lu une troisième fois et adopte sous son titre.

M. Douglas propose, appuyé par l'hon. M. Hamilton, la seconde lecture du bill concernant les mécaniciens. Agréé et renvoye au comité des amendements aux lois. Ce bill pourvoit à la nomination d'un inspecteur de chaudières et de bouilloires et à ce que les ingénieurs soient tous des hommes adroits et expérimentés.

Les bills suivants subissent leur première lecture :

Par l'hon. M. LaRivière.—Un acte concernant le département du Trésorier-Provincial et l'audition des comptes publics."

Par l'hon. M. Norquay.—Un acte pour donner effet au premier rapport du comité des privilèges et élections de la première session de la sixième législature de Manitoba, et pour amender l'acte électoral de Manitoba, 1886.

Par l'hon. M. LaRivière.—Un acte concernant la vente et l'administration des terres provinciales.

Par M. Smart.—Un acte incorporant la compagnie de chemin de fer "Brandon and Northern."

Et la chambre s'ajourne à demain.

Jeudi, 5 mai 1887.
3 heures p.m.

M. Martin (Morris) présente la requête de Jos. Bergeron et autres, demandant la passation d'un acte autorisant la construction du chemin de fer Emerson et Nord-Ouest conformément à l'acte introduit.

Lecture étant faite des requêtes de la ville de West-Lynne, de A. K. Mitchell et Thos. Frankland, de Hugh Pritchard et A. Kayll, demandant séparément une augmentation de l'octroi du gouvernement pour les fins d'éducation locale, l'orateur donne sa décision au sujet de la requête de la ville de West-Lynne, laquelle demande une augmentation de l'octroi pour fins d'éducation locale.

Il dit qu'elle ne peut être reçue parceque y acquiescer comporterait une dépense des deniers publics. L'orateur cite plusieurs autorités entre autres :

La règle 91 de la Chambre est dans les termes suivants :

"Nulle pétition qui demande une dépense d'argent, un octroi, ou une charge sur le revenu public, payable à même le fonds consolidé du revenu ou à même les deniers à être votés par la chambre ne peut être reçue."

Et la règle 113 est comme suit :

"Dans tous les cas imprévus, les règles, usages et formalités de la Chambre des Communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande alors en force, doivent être suivis."

A la page 266 de Bourinot, la règle permanente de la Chambre des Communes d'Angleterre est donnée comme suit :

"Cette Chambre ne recevra aucune requête au sujet d'un montant quelconque du service public, ni ne procédera sur une motin au sujet d'une allocation ou d'une charge sur le revenu public payable à même les fonds consolidés ou à même les deniers votés par le Parlement à moins d'être recommandé par la Couronne."

Appel étant fait à la Chambre de la décision de l'orateur, et la question étant soumise à la Chambre, et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit :

Pour—MM. Douglas, Gelley, Greenway, Hamilton, Jackson, Luxton, McKenzie, McLean, Martin (Morris), Mortin (P.-la-P.), Murray, Smart, Thompson (Cyp.), Thompson (Nflk).—14.

Contre—MM. Alexander, Burke, Crawford, Drewry, Gillies, Kirchoffer, Leacock, MacBeth Norquay, Prendergast, Robinson, Smith, Wilson.—13.

La décision de l'orateur se trouve par conséquent renversée.

M. Thompson (Cypress) propose, appuyé par M. McLean, que dans l'opinion de cette Chambre, le présent système de nomination des membres du bureau d'agriculture devrait être aboli, et que l'efficacité du dit bureau pourrait être considérablement augmentée en rendant les membres éligibles par les membres des Societés d'Agriculture des différentes divisions électorales.

Sur motion de l'hon. M. LaRivière, appuyé par M. Wilson, le débat sur cette motion est ajourné vû l'absence de l'hon. Dr Harrison, ministre de l'Agriculture.

Sur motion de M. Thompson (Norfolk) appuyé par M. Crawfornd, il est ordonné qu'il soit déposé devant la chambre un rapport indiquant les districts représentés au Bureau d'Agriculture ; le nom des membres de chaque district ; le nombre d'assemblées dans chaque année depuis le premier janvier 1885 ; les honoraires reçus par chaque membre pour frais de route et autres allocations ; aussi le nombre de jours pendant lequel le médecin-vétérinaire-consultant du bureau a été employé par ce dernier et le montant reçu par lui pour tels services depuis le premier janvier 1885.

Sur motion de M. Jackson, appuyé par M. Winram, il est ordonné qu'il soit déposé devant la chambre un rapport donnant copies de tous contrats donnés durant l'année 1886, pour travaux de drainage et autres, dans la municipalité de Rockwod ; et aussi copies de toute correspondance avec les entrepreneurs au sujet de ces travaux.

Sur motion de M. Jackson, appuyé par M. Thompson (Norfolk), il est ordonné qu'il soit déposé devant la chambre un rapport donnant copies de toute la correspondance échangée entre l'hon. Procureur-Général et Thomas Frankland au sujet de sa nomidation comme notaire pubiic, aussi copies de toute la correspondance échangée à ce sujet entre l'hon. Procureur-Général et Son Honneur le Juge Ardogh.

M. Jackson propose, appuyé par M. Martin (Morris), qu'un comité spécial de la chambre composé de MM. Smith, Kirchhoffer, Robinson, Gelley, Douglas, Crawford, Martin (Portage-la-Prairie), Winram, Prendergast, et du moteur et du secondeur soit nommé pour s'enquérir du brulement de la boîte de scrutin de Gimli, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers et d'examiner les temoins sous serment.

Le débat est ajourné.

La question des Métis des anciennes réserves sauvages de Fairford et St. Pierre étant venue sur le tapis, M. Robinson retire sa première motion et propose celle que l'hon. M. Norquay a proposé en amendement et telle que nous la donnons plus haut, et sur motion de M. Robinson, appuyé par M. Martin (Morris), il est résolu qu'un comité spécial composé des hons. MM. Norquay, LaRivière, Brown et Murray, et de MM. Douglas, Greenway, Luxton et du moteur et secondeur, soit nommé pour préparer une adresse à Son Excellence, en conformité de la dite resolution.

M. Drewry fait passer en seconde lecture l'acte pour incorporer l'Association Canadienne des Voyageurs de Commerce du Nord-Ouest, et il est ensuite renvoyé au comité des bills privés.

Subit sa première lecture. Par M. Drewry.—Un acte pour incorporer la compagnie d'assurance "*The Canadian Live Stock Insurance Company* (*Limited*)."

L'hon. M. LaRivière fait passer en troisième lecture et adopter l'acte amendant le Chap. 51 des Statuts Refondus de Manitoba.

Et la chambre s'ajourne jusqu'à mercredi, le 11 courant à 7.30 heures p.m.

PERSONNEL.

M. Louis G. LaBarre qui a résidé à la Rivière aux Rats pendant quelques mois en 1882 et qui nous avait laissé pour retourner à Trois-Rivières, est arrivé ces jours passés avec sa famille pour se fixer définitivement au milieu de nous. Il est aussi accompagné de son frère, M. Henri LaBarre.

Nous notons avec bonheur que les nouvelles reçues de Montréal nous disent que l'état de santé de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface devient meilleur de jour en jour.

Le Rév. Père Bitsche, curé de Saint-Léon, était à Saint-Boniface hier en route pour aller faire une course apostolique vers l'ouest dans les petites colonies allemandes qui s'y trouvent.

M. George Duck, autrefois agent des terres à Prince-Albert et actuellement un des membres de la commission pour règler les réclamations des Métis, est mort hier à l'hôpital général de Winnipeg.

Choses et Autres.

—On vient de lancer en Angleterre le cuirassé *Victoria*, un des plus lourds bâtiments de guerre qui aient jamais été construits. Ce navire a 102 mètres de long, environ 22 mètres de largeur, un tirant d'eau de 1 mètre 65, un déplacement de 10,500 tonnes, lance des boulets de 900 kil. et est muni d'engins déchargeant des torpilles. En même temps qu'un des plus lourds, le *Victoria* sera, s'il répond à l'attente de ses constructeurs, un des plus rapides cuirassés qui existent. Il filera à raison de 17 nœuds à l'heure. La constrauction de ce bâtiment à coûté 750,000 livres, c'est-à-dire près de 19 millions de francs. On devait, dans le printemps, le baptiser *The Renown* (la renommée) ; mai on a décidé de lui donner le nom de *Victoria*, en l'honneur du jubilé de la Reine. Près de 100,000 personnes ont assisté à son lancement.

—Le commerce d'exportation du bétail canadien augmente rapidement dit le *Bradstreet* qui tient ses renseignements de l'inspecteur en chef des animaux de la Puissance du Canada.

Ce commerce d'exportation a une origine assez récente. Il date de 1877, époque à laquelle 7,000 animaux furent expédiés en Angleterre.

En 1885, Montréal a expédié 58,498 bêtes à corne et 80,000 moutons. Une partie de cette exportation a été dirigée sur les Etats-Unis.

Les exportations totales à l'étranger en 1885 ont eté de 143,003 bêtes à corne et de 336,048 moutons.

—Les élections du Barreau ont eu lieu par toute la prevince de Québec. En voici le résultat, à Québec, Trois-Rivières et Montréal :

Québec.

Bâtonnier.—Hon. Frs. Langelier.
Syndic.—M. C. Morissette.
Trésorier.—M. D. J. Montambault.
Secrétaire.—M. J. E. Prince.
Conseil.—Hon. D. Ross, M. Jacques Malouin, hon. C. A. P. Pelletier, M. J. E. Bédard, M. W. C. Gibsone, M. G. Amyot, hon. Jean Blanchet.

Trois-Rivières.

Bâtonnier.—Hon. A. Turcotte.
Syndic.—M. A. L. Desaulniers.
Trérosier.—M. R. S. Cook.
Secrétaire.—M. F. S. Tourigny.
Conseil.—MM. F. N. Bureau, P. A. Boudreault, Monan, Lajoie et J. B. Hould.

Montréal.

Bâtonnier.—M. H. Lunn.
Syndic.—C. DeLorimier, C.R.
Trésorier.—John Dunlop.
Secrétaire.—M. D. Messier.
Comité.—MM. C. A. Geoffrion, C.R. W. W. Robertson, C.R., S. Beaudin, R. Laflamme, C.R., Abbott, C. S. Bethune, C.R., et R. E. Fontaine, C.R., de Saint-Hyacinthe,

—Les nominations suivantes apparaissenr dane la *Gazette du Canada* de samedi : Thos. H. McGuire, de Kingston, avocat, est nommé juge de la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest : Dixie Watson, de Régina, est nommé greffier de la cour Supérieure d'Assiniboia Ouest ; Peter W. King, de Fergus, Ont., shérif d'Assiniboia ; J. A. Benson, de Régina, shérif du district d'Assiniboia ; Oliver Neff, de Moosomin, greffier de la cour Supérieure d'Assiniboia Est ; H. E. Ross, de Prince-Albert, shérif de Saskatchewan ; D. J. Durban Campbell, de Fort McLeod, shérif d'Alberta sud ; C. N. Campbell, de Eort McLeod, greffier de la cour Suprême d'Alberta sud ; H. A. L. Dundas, de Calgary, greffier de la cour Suprême d'Alberta nord ; C. DeLagorgendière, de Saint-Albert, greffier de la cour Suprème de Saskatchewan : George Long, du township de Dundee, percepteur des douanes de Sa Majesté.

—Monseigneur Borgess, évêque catholique de Détroit, qui était en difficulté avec les Canadiens-Français de cette ville, a dernièrement envoyé sa démission à Rome. Cette démission a été acceptée immédiatement.

—C'est le 31 décembre que Léon XIII atteindra sa cinquantième année de sacerdoce.—L'Exposition vaticane s'ouvrira dès le lendemain et durera trois mois, pendant lesquels des flots de visiteurs afflueront de tous les points du globe. Rome n'aura peut-être jamais vu pareil concours de pèlerins.

—Le gouvernement chinois a décide que tout missionnaire étranger en Chine devait être muni d'un passeport de son gouvernement afin qu'il soit possible de constater son identité. Tous les autres passeports sont déclarés nuls.

—Les journaux de Québec annoncent que M. le juge Routhier doit publier un volume à l'automne.

—M. L. H. Fréchette, l'auteur des *Fleurs Boréales* part pour l'Europe, où il va surveiller l'impression d'un volume de vers intitulés : *Epopées nationales*.

—Nos échanges de la province de Québec nous disent que le nombre de fermiers qui ont quitté les environs d'Ottawa, ce printemps pour Manitoba et le Nord-Ouest est plus grand qu'en aucune des années précedentes depuis le *Boom* et un tiers de plus que la moyenne des dix dernières années.

—Une terrible explosion de gaz s'est produite la semaine dernière dans le puits No. 1 de la mine de la compagnie de charbon de Vancouver, à Nanaimo, Colombie Anglaise. On dit qu'environ 170 mineurs ont trouvé la mort 105 blancs et 65 Chinois. Au delà de la moitié de ces infortunés avaient femmes et enfants.

—Wm. O'Brien est arrivé à Montreal hier matin et il a parlé hier soir à une assemblée nombreuse d'Irlandais. Tout s'est passé dans l'ordre.

Nouvelles d'Europe.

—On dit qu'un bijoutier de Vienne a été commissionne par la famille d'Orléans, d'enchérir sur les joyaux de la Couronne.

—Les expulsions continuent en Alsace-Lorraine. M. Gustave Favre, président d'un club politique de Mulhouse, M. Constance Borel, président du cercle de gymnastique alsacien, et M. Koechlin, pharmacien à Mulhouse, tous des hommes notables, ont été chassés de leurs foyers. Ces persécutions injustifiables augmentent la surexcitation qui existe en Alsace.

—La *Gazette de Cologne* annonce que les travaux des nouvelles fortifications de Metz sont poussés avec une activite fébrile. Les casemates ont été renforcées pour les mettre à l'abri des nouveaux explosibles.

—On rapporte que les sentences de mort prononcées contre les nihilistes convaincus de complicité dans les attentats contre le czar, seront commuées en un emprisonnement à vie aux travaux forcés et cela pour tous les condamnés à l'exception de deux d'entre eux.

—Le correspondant du *London Times*, M de Blowitz, dit que les manifestations ont été ridicules et insignifiantes, et que les prétendus émeutiers s'abritaient tous sous des parapluies, ce qui n'était pas l'indice de projets bien violents.

Palionowsky, l'un des condamnés a déclaré que lui et ses complices agissaient dans la ferme conviction que ce qu'ils faisaient, ils croyaient de leur devoir de le faire.

Tous les prisonniers plaidaient coupables et aucun d'eux ne consentit à trahir son parti.

—Une dépêche au *Standard* de Londres dit : Une foule de personnes, au nombre de 1,000 ont descendu la rue Royale en criant : "A Berlin." Cette foule a traversé la place de la Concorde, évidemment dans le but de se rendre à l'ambassade allemande. La police a attaqué et disperse les émeutiers qui se sont bientôt réunis et sont partis dans la direction de l'Elysée. Ils ont de nouveau été dispersés par la police.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la onzième séance du cinquième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la sixième séance regulière, tenue lundi, le 9 mai A.D. 1887.

Présents :—Son Honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Allaire, Bleau, Joyal, Lecomte, Marion et Lauzon.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Présentés les comptes de R. Richardson, $15.00 ; le maître de poste Saint-Boniface, $6.00 ; Guilbault et Lanthier, $2.15 ; N. Despatis, $2.00 ; Ls. Pelletier, $2.00, et D. McAnnany, $10.00.

Présenté le rôle de paye No. 2 $34.30 et le rapport du bureau de police pour le mois d'avril accusant une recette de $12.00 et une dépense de $26.30.

Lues les requêtes de Louis Levreault demandant une remise de taxes, de J. Bte. Joyal demandant une augmentation de salaire et de la compagnie de lainages de Saint-Boniface demandant une exemption de taxes.

Ces comptes, requêtes et communiqués sont renvoyés aux comités auxquels il appartient.

M. le conseiller Joyal donne avis qu'il fera motion à la prochaine séance pour qu'un puits soit creusé dans le quartier No. 2.

Proposé par le conseiller Bleau, appuyé par le conseiller Allaire, que le compte de la compagnie "The Manitoban Printing Company," $3.00 soit accepté. Agréé.

Proposé par le conseiller Lecomte, appuye par le conseiller Marion que les comptes de Marie Hénault $7.00, et Télesphore Pelletier $1.00 soient acceptés.—Agréé.

M. le conseiller Bleau fait rapport au nom du comité général que la requête de M. Louis Levreault demandant une remise de taxes a été rejetée.

Proposé par le conseiller Bleau, appuyé par le conseiller Allaire, que le rapport du comité général soit accepté.—Agréé.

Proposé par le conseiller Allaire, appuyé par le conseiller Bleau, que des soumissions soient demandées pour réparer la citerne au coin de la rue St. Joseph.—Agréé.

Proposé par le conseiller Lecomte, appuyé par le conseiller Allaire que la séance se lève,

Et la séance est levée.

BIBLIOGRAPHIE.

LES GRANDS ESQUIMAUX.

Par Emile Petitot.

M. Emile Petitot, ancien missionnaire, officier d'Académie, lauréat des sociétés de géographie de Paris et de Londres, membre de plusieurs sociétés savantes, auteur de nombreux ouvrages de voyages et d'études ethnographiques, nous offre aujourd'hui le récit d'excursions fort curieuses au pays des Esquimaux.

Il est difficile de trouver encore aujourd'hui beaucoup de peuples sur lesquels la civilisation n'ait pas commencé à marquer son empreinte. Cependant, le niveau égalitaire que les Européens étendent presque partout n'a pas encore passe sur les régions arctiques. A peu de chose près, les habitants du cercle polaire sont tels qu'ils étaient lors de l'arrivée des premiers voyageurs. Aussi est-ce chez de vrais sauvages que M. Petitot nous conduit. Il nous initie à leurs étranges coutumes, à tous les détails de leur vie et de leur religion. Il nous les montre enfouis dans leurs yourtes demi-souterraines, emmitouflés dans leurs fourrures comme des chats angoras, sirotant de l'huile de phoque et avalant avec bonheur des tranches de poisson gâté.

Le livre est divisé en deux parties *Excursions d'hiver* et *Excursions d'été*, qui nous montrent le pays et ses habitants sous des jours très-divers.

L'ouvrage de M. Petitot est écrit avec verve et bonne humeur, dans un style pittoresque. Les traits de mœurs, les anecdotes y abondent. De jolies gravures d'Humbert, exécutées d'après les croquis de l'auteur, et une excellente carte, nous permettent de suivre pas à pas le voyageur et de nous faire une idée précise des lieux et des personnages qu'il décrit avec tant de talent.

Un vol, in-18. Prix : 4 francs. E. Plon, Nourrit & Cie., éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

Chronique Locale.

— Les semailles sont terminées.

— Exercice du chœur de la cathédrale demain soir.

—Jeudi prochain, jour de l'Ascension, est une fête d'obligation.

—Demain, vente des lots de la municipalité de Sait-Norbert pour arrérages de taxes.

—On calcule qu'il ne se fera pas moins de deux millions de briques dans Saint-Boniface cet été.

—A la cathédrale, dimanche, la quête sera faite pour l'entretien et l'embellissement du cimetière.

—Assemblée de l'Association Saint-Jean-Baptiste dimanche à 2 heures pour l'élection des officiers.

—Les examens de l'Université de Manitoba sont commencés lundi dernier. Les candidats sont très nombreux.

—Madame Alex. Bourbeau, de Winnipeg, offre en vente toute espèce d'ouvrages en cire des mieux faits. Prix modérés.

—Les examens du service civil ont eu lieu mardi. Entre autres candidats sont MM. A. Pétrin, P. W. Allaire, E. Jean, et A. S. Royal.

—Depuis quelques jours des bandes très-nombreuses d'outardes et d'oies sauvages passent au-dessus de notre ville, se dirigeant vers le nord.

—Comme on peut le voir ailleurs par l'annonce, le gouvernement fédéral demande des soumissions pour la construction d'un hôpital et d'une buanderie au pénitencier de Manitoba.

Glace ! Glace ! !

M. JEAN-BAPTISTE LAUZON désire faire connaître au public qu'à partir d'aujourd'hui, il peut fournir de la glace pendant tout l'été. Pour $5.00 il donnera 10 livres de glace par jour jusqu'au 1er octobre prochain.

Saint-Boniface, 12 mai 1887.

J.-BTE LAUZON.

jno 12 5 87



Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour un hôpital et une buanderie au pénitencier de Manitoba," seront reçues à ce bureau jusqu'à MERCREDI, 25 MAI, pour les différents travaux en rapport avec l'érection et le parachèvement d'un

HOPITAL ET D'UNE BUANDERIE

AU

PÉNITENCIER DE MANITOBA.

Les plans et spécifications seront visibles au département des Travaux Publics, Ottawa, et au bureau des Travaux Publics, à Winnipeg, le ou après lundi, le 9 mai.

Les personnes qui auraient l'intention de soumettre pourront visiter personnellement le site et se mettre au courant de l'ouvrage à faire, conformément aux dits plans et spécifications, avant d'envoyer leurs soumissions.

Les soumissionnaires sont avertis que leurs soumissions ne seront valides qu'autant qu'elles seront imprimées et signées par eux.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque *accepté*, payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, *égal à cinq pour cent* du montant de la soumission, laquelle sera cancellée si le soumissionnaire refuse de passer le contrat quand il en sera requis, ou s'il manque de terminer l'ouvrage conformément au contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera retourné.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 29 avril 1887.

2ins 12. 5. 87.

AVIS

Prenez avis qu'un règlement autorisant un emprunt de $3,000.00, dans le but d'aider à la construction du moulin a farine proposé, a été dûment passé par le conseil de la municipalité de DeSalaberry ; que la preuve de la due passation du dit règlement et du fait que l'on s'est conforme à toutes les formalités préalables qu'exige le Statut fait et pourvu à cet effet, a été soumise au Commissaire municipal, auquel on s'adressera pour obtenir un certificat concernant le dit règlement, en vertu des dispositions de la section 319 de l'"Acte municipal de Manitoba 1886," le ou après le seizième jour de Juin prochain.

Daté à St. Pierre, le 5ième jour de mai A.D. 1887.

L. M. P. NOEL.
Greffier de la Municipalité
de DeSalaberry.

5ins.12.5.87



SOUMISSIONS.

Des soumissions cachétées adressées au soussigné, et portant la susription "Soumission pour Voûtes," seront reçues au département des Travaux Publics jusqu'à midi vendredi le 20 mai courant pour la construction de voûtes pour le Bureau des Titres de terrains.

Les plans et devis peuvent être vus à ce département.

Un chèque accepté de $100.00 doit accompagner chaque soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer un contrat d'après sa soumission.

Le gouvernement exige des cautions pour la due exécution du contrat.

La plus basse ou aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

THOS A. WADE,
Sous-ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 11 mai 1887.

2ins. 12. 5. 87.



Acte des Licences pour la Vente des Liqueurs, 1887.

Les demandes suivantes de licences ont été reçues conformement au dit acte :

WINNIPEG.

HOTELS.

Z. Laporte, John Whelan, Aaron Emes, M. Haverty, W. Burton, Sidney Burr, A. B. Wright, J. W. Poyntz, Jos. Bernhart, Ole Simonson, Jas. Hemmingson, A. McLennan, John Anderson, E. West, Chas. Crothers, McKenzie & McLeod, W. W. Carter, D. McArthur, R. Arthurs, W. J O'Connor, A. McLaren, J. K. Paisley, W. D. Douglas, J. F. Campbell, A. Sylvain, P. McKeown, John Baird, John O'Brien, O'Connor & Lennon, D. Storey, D. E. St. Jean, Angus Munroe, H. McKittrick, J. T. Montgomery, Barry & O'Donohue, Wm. Bennett, J. A. Osborne, Harray Braun, Jas. Rutley, Geo. Velie, W. Furnival, H McIntosh, T. Tessier, Hobbs & Dade, Walter Brown, John Grady, E. D. Tweedie, M. Gerrie, W. Cleverley, O'Connor & Brown.

EN GROS.

Robt McBain, Alex. McIntyre, Richard et Cie., Donald McLean, Thos. Hurdey, S. Ripstein, Andrew Strang, Radiger & Cie., J. A. Wood, G. F. & J. Galt, Cummings & Cie., D. Ripstein.

RESTAURANTS.

J. A. Macdonald, Chas. Wilson, M. B. Wood, T. G. Poyntz, Wm. Clougher, J. D. Naismith, R. Boore.

DISTRICT No. 2.

HOTELS.

D. M. Gunn, St. Andrews.
Amos Barnes, Selkirk Est.
J. H. Montgomery, Selkirk.
Wm. Bullock, Selkirk.
Howell & Scarry, Selkirk.

DISTRICT No. 3.

HOTELS.

J. A. McIntyre, St. Charles.
Gabriel Arial, St. Boniface.
H. Beauregard, St. Boniface.
Fidèle Mondor, St. Boniface.
W. A. Russell, Morris.
John Scully, St. James.
J. W. Kassner, Morris.

EN GROS.

N. E. Germain, St. Boniface.
François Jean, St. Boniface.
F. Létourneau, St. Boniface.
G. L. Gagnon, Ste. Anne.

DISTRICT No. 4.

HÔTELS.

Geo. Brad, Dominion City.
Jas. Reid, Emerson.
Jas. Dowswell, Emerson.
H. Weixelbaum, Emerson.
Chas. Bell, Gretna.

EN GROS.

A. Goblentz, Gretna.

DISTRICT No. 5.

HÔTELS.

Robt Sutcliffe, Glenboro.
Jas. Barr, Glenboro.
Jas. Land, Portage-la-Prairie.
Adams & Jackson, Portage-la-Prairie.
H. Grannis, Portage-la-Prairie.
Wm. Lyons, Portage-la-Prairie.
Jas Bell, Portage-la-Prairie.
Mme E. Young, Portage-la-Prairie.
J. D. Chapdelaine, Cypress River.

EN GROS.

John O'Reilly, Portage-la-Prairie.
R. J Gilliland, Portage-la-Prairie.

DISTRICT No. 6.

HÔTELS.

Thomas C. Nixon, Virden.
S. Swanson, Virden.
Elliott & Trumbell, Virden.
Jas. Young, Souris.
Brown & McKelvie, Souris.

EN GROS.

C Munroe, Brandon.
R. P. Mulligan, Brandon.

DISTRICT No. 7.

HÔTELS.

H. C. Clay, Rapid City.
Edward Field, Russell.

EN GROS.

P. Rigney, Minnedosa.

DISTRICT No. 8.

HÔTELS.

W. H. Ronan, Morden.
Peter Anderson, Nelson.
W. C. Kennedy, Manitou.

L'audition de ces différentes requêtes est fixée à mardi le 31 mai 1887, à 2 heures de l'après-midi, au No. 32, rue Lombard, Winnipeg. Y aurait-il dans aucun cas des protets de filés, il y aura alors ajournement, et un endroit dans le district de celui qui demande licence sera fixé où la cause devra être entendue.

R. LATOUCHE TUPPER,
Inspecteur en chef.

Winnipeg, 10 mai 1887.

2ins. 12, 5, 87

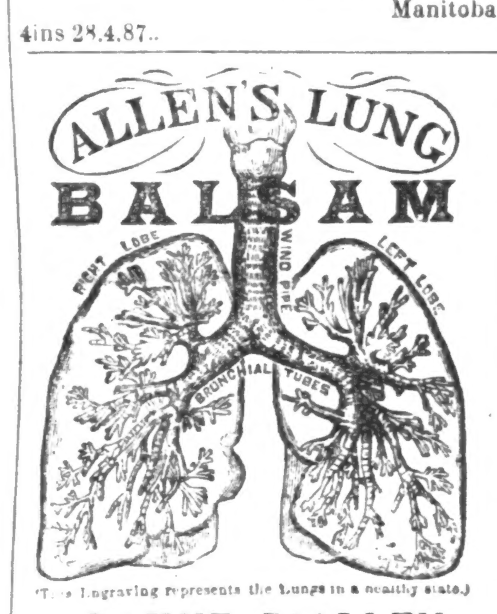
A Vendre.

Le bel étalon pur sang de M. François Gingras, de Saint-Boniface. Ce superbe animal a remporté le premier prix ainsi qu'un diplôme à l'exposition provinciale de Manitoba en 1885. Le père de ce cheval a couru en 1 minute et 42½ secondes, et sa mère a trotté en 2.40. On peut le voir à toute heure du jour chez M. Gingras.

Pour les conditions, s'informer au propriétaire.

FRANÇOIS GINGRAS,
Saint-Boniface,
Manitoba.

4ins 28.4.87..



(This Engraving represents the Lungs in a healthy state.)

BAUME D'ALLEN

REMÈDE CONTRE LA

Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.

Recommandé par les Médecins, les Garde Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.

Il n'a jamais échoué dans son action.

Il n'a pas d'égal comme expectorant.

Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.

Il ne contient pas d'Opium.

Chaque Bouteille porte les Directions.

En vente chez tous les Pharmaciens.

6f 83, 1a

AVIS.

Vente de Terrains dans la Municipalite de Saint-Boniface, pour Arreges de Taxes.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalite, à moi adressé et daté le cinquième jour de Mars A.D. 1887, me commandant de prelever sur les divers morceaux de terrains dans la dite Municipalité, ci-après mentionnés et décrits, les arrérages respectivement dus sur iceux, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, mardi le trente et unième jour de mai prochain, à deux heures de l'après-midi de ce jour, à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface, je vendrai à l'enchère autant des dits terrains qu'il pourra être suffisant pour payer les taxes et frais encourus, lors de et relativement à la vente et à la perception d'icelles, tel qu'autorise par l'Acte Municipal de Manitoba, 1886.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
NW¼ 1 & S½ NE¼........	2	10	4 E	77 36	1 25	78 61	Unpat'd.
SW¼........................	2	10	4 E	52 74	1 25	53 99	Patented
N½ NE¼ & NW¼..........	2	10	4 E	105 85	1 25	107 10	Unpat'd.
W½ NE¼ & E½ NW¼......	6	} 10	4 E	77 36	1 25	78 61	Patented
W½ SE¼	7						
SW¼........................	9	10	4 E	60 10	1 25	61 35	Unpat'd.
S½ NW¼....................	10	10	4 E	29 11	1 25	30 36	Patented
SW¼ & S½ NW¼..........	22	10	4 E	49 92	1 25	51 17	do
SW¼ & S½ NW¼..........	23	10	4 E	49 92	1 25	51 17	Unpat'd.
NE¼ & N½ NW¼..........	23	10	4 E	115 87	1 25	117 12	do
W½ N½ NW¼..............	24	} 10	4 E	25 79	1 25	27 04	Patented
W½ SW¼....................	25						
E½ N½ NW¼	24	} 10	4 E	25 79	1 25	27 04	do
E½ SW¼....................	25						

Lot.	Acres.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
105	20	105 56	1 25	106 81	Unpat'd.
E½ 119............................	34 85	92 52	1 25	93 77	do
W½ 119............................	34 85	90 61	1 25	91 86	do
Pt 111............................	1	5 73	1 25	6 98	Patented
66	10 7/10	10 61	1 25	11 86	do
E½ 117............................	27	50 27	1 25	51 52	Unpat'd.

Daté ce 27ème jour d'Avril A.D. 1887.

JOSEPH ARTHUR PRENDERGAST,
Secrétaire-Trésorier.

(No. 636) 19–20

THE

Dartmouth Ropework Co.

HALIFAX, NOVA SCOTIA.

The present is the right time to purchase

BINDER TWINE

FOR THE HARVEST OF 1887.

EXPERIENCE
HAS PROVED THE BEST IS THE
CHEAPEST.

A GOOD TWINE MUST POSSESS
STRENGTH and EVENNESS
which are combined in the highest degree in that made by this company.

THE FARMERS OF CANADA
should secure this special manufacture from their local dealers, who can obtain prices and any other information required by addressing the

DARTMOUTH ROPEWORK CO.,
12 WELLINGTON ST. WEST,
TORONTO.

N.B.—No Quotations Given for Less Than 5 Tons.

Universite de Manitoba.

Avis est par les présentes donné que les examens de l'Universite de Manitoba commenceront lundi, le 9ème jour de mai prochain, à 7 heures du matin, en la cité de Winnipeg. Les candidats devront, vingt jours avant les examens, donner au registraire un avis de leur intention de se présenter aux examens. Ces avis devront être sur des blancs qui leur seront fournis par le registraire sur demande. Les candidats devront aussi mentionner les matières sur lesquelles ils doivent passer leur examen. Dans le cas d'élèves appartenant à quelque collège affilié, ils devront faire contresigner leur avis par le principal ou superieur du collège.

T. A. BERNIER,
Registraire.

ins.12.4.87.
3

AVIS.

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Municipalité de Montcalm siégera en Cour de Révision à Gauthier, dans la salle municipale, MERCREDI LE PREMIER JUIN 1887, à dix heures de l'avant-midi pour la Revision du Rôle dévaluation de 1886 qui a été adopté pour l'année 1887.

Les personnes désirant porter des plaintes contre le dit Rôle devront déposer les dites plaintes au Bureau du soussigné, le ou avant le 25ème jour de mai 1887.

Daté à Saint-Jean-Baptiste en mon Bureau ce vingt-cinquième jour d'Avril 1887

JOSEPH BARIL.
Greffier.

3ins.28.4.87.



Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba.

Avis est par les présentes donné qu'il y aura assemblée générale de l'Association, DIMANCHE, le 15 MAI courant, à 2 heures p.m., à l'Hôtel-de-Ville, afin de procéder à l'élection des officiers pour l'année courante.

Daté en la ville de Saint-Boniface, ce cinquième jour de mai 1887.

EDMOND TRUDEL,
Secrétaire A. St.-J.-B. de M.

AVIS.

Ville de Saint-Boniface, Vente de Terrains pour Arrerages de Taxes.

En vertu d'un mandat émane par le maire de la ville de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité, à moi adressé et date le vingt-huitième jour de mars A.D. 1887, me commandant de prelever sur les divers terrains dans la dite Municipalité, ci-après mentionnes et decrits, les arrérages respectivement dus sur iceux, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payes, je vendrai à l'enchère, dans la salle du conseil, en l'hôtel-de-ville de Saint-Boniface, mardi, le dix-septième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, autant des dits terrains qu'il pourra être suffisant pour payer les taxes et toutes les charges encourues lors de et relativement à la vente et à la perception d'icelles, tel qu'autorise par l'Acte Municipal de Manitoba, 1886.

No.	Description of Land. — Description du terrain. Fraction.	No. de la subdivision.	Bloc.	Lot de paroisse.	Arrears. — Arrérages. 1883	1884	1885	1886	Total.	Frais.	Grand total.	Patenté ou Non-patenté.
1	....	1, 2	1	101	5 50	3 74	3 42	1 14	13 80	2 00	15 80	Non-pat.
2	....	3 à 9	1	101	5 96	5 50	6 90	3 00	21 36	2 00	23 36	do
3	....	10, 11, 12	1	101	5 50	4 40	4 80	1 71	16 41	2 00	18 41	do
4	....	13 à 23	1	101	11 00	6 60	9 08	4 71	31 39	2 00	33 39	do
5	....	....	...	96	84 70	63 50	56 43	33 00	237 63	3 00	240 63	Patenté.
6	....	7	1	93	....	2 48	4 21	2 14	8 83	1 50	10 33	do
7	....	9	1	93	....	2 16	4 18	1 07	7 41	1 50	8 91	do
8	....	4	2	93	....	2 59	4 23	1 00	7 82	1 50	9 32	do
9	....	5	2	93	....	3 10	4 55	1 28	8 93	1 50	10 43	do
10	....	13, 14, 15	...	91	....	....	6 15	1 98	8 13	1 00	9 13	do
11	....	30,31,32, 33	...	91	....	....	7 60	2 64	10 24	1 50	11 74	do
12	....	11	2	89	....	....	3 13	2 31	5 44	1 00	6 44	do
13	....	12	2	89	2 73	3 75	5 41	1 98	13 87	2 00	15 87	do
14	....	1	4	89	....	3 75	5 4	....	8 89	1 50	10 39	do
15	....	17,18,19, 20	4	89	6 40	15 00	27 24	6 60	55 24	2 50	57 74	do
16	....	7	8	89	....	....	2 00	1 98	3 98	1 00	4 98	do
17	½ ouest..............	8	8	89	....	4 77	10 15	8 25	23 17	1 50	24 67	do
18	....	10	8	89	....	57 20	39 80	26 40	123 40	2 00	125 40	do
19	....	12	8	89	....	....	2 00	1 98	3 98	1 00	4 98	do
20	....	1	15	89	....	....	4 38	1 98	6 36	1 00	7 36	do
21	....	2	15	89	....	....	2 00	1 98	3 98	1 00	4 98	do
22	....	3	15	89	....	....	2 00	4 95	6 95	1 00	7 95	do
23	....	1, 2, 3	4	81	....	....	0 99	0 99	1 98	1 00	2 98	do
24	....	6 à 11	4	81	....	....	1 31	0 99	2 30	1 00	3. 30	do
25	....	12 à 16 et 4 pds est de 17.........	4	81	....	....	1 32	0 82	2 14	1 00	3 14	do
26	....	23 à 27	4	81	....	....	0 50	0 99	1 49	1 00	2 49	do
27	....	29, 30	4	81	....	....	0 81	0 33	1 14	1 00	2 14	do
28	....	31 à 60	4	81	....	....	6 19	4 95	11 14	1 50	12 64	do
29	....	67 à 76	4	81	....	....	3 38	3 30	6 68	1 00	7 68	do
30	.... {	91 à 99 1 à 21	4 5	} 81	....	....	7 88	4 95	12 83	1 50	14 33	do
31	....	22 à 30	5	81	....	....	2 25	1 48	3 73	1 00	4 73	do
32	Pt non numérotée	....	5	81	....	....	0 50	0 33	0 83	50	1 33	do
33	....	46 à 65	5	81	....	....	5 38	3 30	8 68	1 50	10 18	do
34	....	66 à 84	5	81	....	....	1 69	3 13	4 82	1 00	5 82	do
35	....	12 à 28	6	81	....	....	8 75	4 21	12 96	1 50	14 46	do
36	....	1 à 5	7	81	....	....	2 50	1 65	4 15	1 00	5 15	do
37	Pt non numérotee	....	7	81	....	....	1 00	0 99	1 99	1 00	2 99	do
38	....	....	E	81	....	....	1 00	0 99	1 99	1 00	2 99	do
39	....	....	D	81	....	....	1 50	1 48	2 98	1 00	3 98	do
40	....	1	...	78	....	....	3 32	2 64	5 96	1 00	6 96	do
41	....	5	...	78	2 29	5 56	9 23	2 64	19 72	2 00	21 72	do
42	....	7	...	78	1 87	4 77	7 61	1 98	16 23	2 00	18 23	do
43	....	11	...	78	1 87	4 77	7 61	1 98	16 23	2 00	18 23	do
44	....	13	...	78	....	....	2 81	1 98	4 79	1 00	5 79	do
45	....	18	...	78	....	11 91	6 60	8 25	26 76	2 00	28 76	do
46	....	19	...	78	....	....	2 81	1 98	4 79	1 00	5 79	do
47	Pt non numérotée	....	...	78	....	95 28	81 24	46 20	222 72	2 50	225 22	do
48	....	905	...	76	....	....	19 80	19 80	39 60	1 50	41 10	do
49	Partie bornée au sud par l'av. Provencher ; à l'ouest par la rue St. Jean-Baptiste ; au nord par une ligne parallèle à, et distante de 2 chs. de l'av. Provencher ; à l'est par une ligne parallèle à la rue St. Jean-Baptiste et située à 75 pds de la dite rue,—mesurant 1x2 chaines........	....	...	77	18 15	32 34	37 82	11 14	99 75	4 00	103 75	do
50	Partie bornée au sud par l'av. Provencher ; au nord par une ligne parallèle à l'av. Provencher et située à 2 chs. de la dite avenue ; à l'est par une ligne parallèle à la rue St. Jean-Baptiste et située à 2½ chs. de la dite rue ; à l'ouest par une ligne semblable à 75 pds seulement, — mesurant 11,880 pds carrés.	....	...	77	27 22	41 86	41 51	11 44	122 03	4 00	126 03	do
51	....	738	...	76	....	38 69	27 78	21 45	87 92	2 00	89 92	do
52	80 pds nord........	717	...	76	....	15 87	14 79	9 90	40 56	2 00	42 56	do
53	½ E....................	651	...	76	....	....	5 00	4 95	9 95	1 50	11 45	do
54	....	596	...	76	....	....	3 75	4 29	8 04	1 50	9 54	do
55	....	538	...	76	....	....	5 00	4 95	9 95	1 50	11 45	do
56	....	536	...	76	....	....	50 00	49 50	99 50	2 00	101 50	do
57	60 pds est.	527	...	76	....	....	10 00	10 72	20 72	2 00	22 72	do
58	....	529	...	76	....	....	27 50	29 70	57 20	2 00	59 20	do
59	....	533	...	76	....	....	12 50	8 58	21 08	2 00	23 08	do
60	....	414	...	76	....	....	9 38	7 42	16 80	2 00	18 80	do
61	....	419, 421, 320, 322	8	76	....	....	20 63	16 50	37 13	2 00	39 13	do
62	½ sud de partie non numérotée..	....	D	76	....	....	23 25	71 50	94 75	2 00	96 75	do
63	....	207	...	76	....	....	8 23	7 42	15 65	2 00	17 65	do
64	....	209	...	76	....	....	10 63	6 60	17 23	2 00	19 23	do
65	....	119	...	76	....	....	8 13	6 60	14 73	1 50	16 23	do
66	M. C. R..............	1089	...	......	....	6 35	8 50	4 95	19 80	2 00	21 80	
67	M. C. R..............	1141	...	......	....		4 38	....	4 38	1 00	5 38	

Daté à Saint-Boniface, le 12 avril 1887.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Secrétaire-Trésorier.

N.B.—Dans les séries de lots, le premier et le dernier mentionnés sont compris.
N.B.—The lots first and last named in any series, are always included.

(No. 607) 17–18

QU'UN SEUL PRIX.

ALLEZ CHEZ

VERGE & D'AUTEUIL

LE MEILLEUR MARCHE DE LA PROVINCE

Pour vos Marchandises Seches,
" Hardes-Faites,
" Coiffures,
" Chaussures,

AVENUE PROVENCHER, SAINT-BONIFACE.

QU'UN SEUL PRIX.

Departement de Chaussures a l'Enseigne de la Botte d'Or.

4m 31,3,87

PRESTON & NORRIS

494

RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

A la Population de Saint-Boniface et des Paroisses environnantes.

Nous desirons faire connaitre au Public que nous avons l'Assortiment de

MARCHANDISES SECHES

le plus beau et le plus complet qu'on puisse trouver dans la Province.

Ayant été au service de M. Alexander, de Winnipeg, pendant les quatre dernières années, nous connaissons parfaitement les besoins des acheteurs de Saint-Boniface et des alentours.

Nous Achetons à Bon Marché, par conséquent nous pouvons Vendre à Bon Marché.

- ETOFFES A ROBES, 10 cents en montant.
- SOIE NOIRE A GROS GRAIN, 75 cents en montant.
- INDIENNE, 5 cents en montant.
- COTON JAUNE, 3¾ cents en montant.
- COTON BLANC, 6 cents en montant.
- TOILE A SERVIETTES, 5 cents en montant.
- MOUSSELINE, 6 cents en montant.
- FLANELLE, 10 cents en montant.
- CRETONNE, 10 cents en montant.
- GANTS, 4 boutons, 60 cents en montant.
- CORSETS, 45 cents en montant.
- BRODERIE, 4 cents en montant.
- DENTELLE, 2 cents en montant.

Toutes nos Marchandises sont nouvelles et de la dernière mode.

M. NORRIS qui parle le français et qui connait nombre de résidents de Saint-Boniface se fera toujours grand plaisir de répondre à la pratique française.

PRESTON & NORRIS,
[Ci-devant de la maison Alexander]
494 Rue Principale, Winnipeg.
Porte voisine du magasin de chaussures de Ryan, près de l'Hôtel-de-Ville.

3m 12,5,87

GEO. CRAIG & Cie

SUCCESSEURS DE

MM. PARKES & CIE, (au Lion d'Or),

WINNIPEG.

Ayant acheté cet énorme assortiment de marchandises pour la moitié du prix, nous pouvons vendre meilleur marché que les marchands de gros.

NOUS VENONS AUSSI DE RECEVOIR DE MONTREAL UN NOUVEL ASSORTIMENT DE

Marchandises de Printemps

des plus variées et que nous détaillerons aussi à des prix très-réduits.

Nous nous sommes assurés les services d'un homme d'affaires de Montréal, (un Canadien-français) qui s'occupera spécialement de la pratique française.

Venez nous voir et vous serez satisfaits de vos achats au VIEUX MAGASIN POPULAIRE, LE LION D'OR. Ses nouveaux propriétaires sont décidés à faire fleurir le commerce.

Venez bientôt.

GEO. CRAIG & CIE.

1m 31.3,87

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Feminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

AVIS.

N. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 251 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de **Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,** toujours en main.

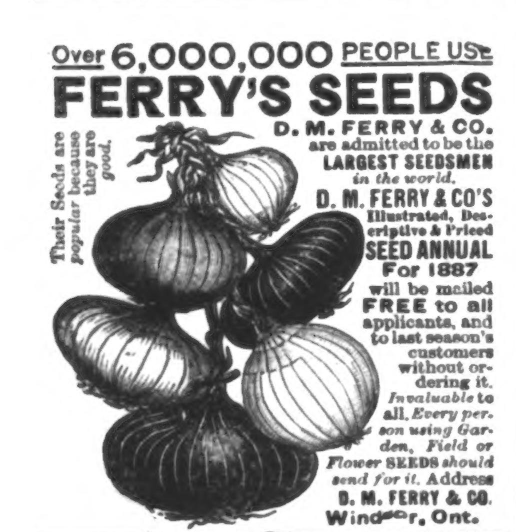
M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.



Vieux Timbres.

Mme Deguy, 12 avenue Bosquet, à Paris, désire acheter des vieux timbres-poste, pour collections et tapisseries, principalement des timbres usés de Nouvelle-Ecosse.

jno.28.4.87.

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

RÉCOMPENSE.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Periodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1 50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2 00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invétérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

PENSIONNAT

DE

SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'education en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque elève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'etoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.




● FLORAL GUIDE FOR 1887 ●
Now ready, contains 2 Colored Plates, hundreds of Illustrations, and nearly 200 pages—32 pertaining to Gardening and Flower Culture, and over 150 containing an Illustrated List of nearly all the FLOWERS and VEGETABLES grown, with directions how to grow them, where the best SEEDS, PLANTS, and BULBS can be procured, with prices of each. This book mailed free on receipt of 10 cents, and the 10 cents may be deducted from the first order sent us. Every one interested in a garden, or who desires good, fresh seeds, should have this work. We refer to the millions who have used our seeds. Buy only Vick's Seeds at headquarters. JAMES VICK, SEEDSMAN, Rochester, N. Y.

GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAULT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-moderés et sous le plus court delai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et exécutera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit:

Guilbault et Lanthier,

"BLOC ROYAL,"

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

2m. 16. 9. 86.

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est — Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15 / †6 55 a m l 14	Moose Jaw	5 l †7 30 pm / 14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14 / 11 35 p m l 11	Medecine Hat	16 l 12 40 a m / 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8 / 12 01 p m l 10	Calgary	19 l 12 30 p m / 12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Départ	Stations.	Allant vers le Nord — Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Départ	Stations.	Allant Sud. — Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est. — Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Départ	Stations.	Allant Nord-Est — Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général.
W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

R. R. Keith & Cie.

GRAINES

POUR CHAMPS, LÉGUMES ET FLEURS DE JARDIN.

LA NEUVIÈME EDITION ANNUELLE de notre catalogue illustré sera mallée franc de port à tous ceux qui en feront la demande.

Catalogue pour les pris du gros aux commerçants seulement.

R. R. KEITH & Cie.
Winnipeg.

3ins.17.2.87.

AVIS.

Vente de Terrains dans la Municipalite de Saint-Norbert, pour arrerages de Taxes.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité de Saint-Norbert, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipatité, à moi adressé et daté le premier jour d'Avril A.D. 1887, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrains dans la dite Municipalité, ci-après mentionnés et décrits, les arrérages respectivement dus sur iceux, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, vendredi, le 13ème jour de Mai prochain, à onze heures de l'avant-midi de ce jour, aux salles d'encan de "Royal Auction Mart", 309 rue Principale, de la cité de Winnipeg, je vendrai à l'enchere autant des dits terrains qu'il pourra être suffisant pour payer les taxes et toutes les charges encourues lors de et relativement à la vente et à la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba, 1886.

Parish.	Part of lot.	No. of lot.	Acres.	Arrears of Taxes.	Cost of Adv'ing.	Total	Patented or Unpatented.
St. Norbert	E Part	219	72	31 36	2 00	33 36	Patented
do	Whole	194 outer 2 miles	116	29 86	2 00	31 86	West Part Patented 16 acres.
do	S 2 chs	245	37	15 14	2 00	17 14	Patented
Ste. Agathe	Whole	540	195	93 79	2 00	95 79	Unpat'ed
St. Norbert	N. Part	225	100	33 63	2 00	35 63	Patented
St. Vital	Whole	62	80	30 14	2 00	32 14	Unpat'ed
Ste. Agathe	do	638	165	86 07	2 00	88 07	Patented
St. Norbert	do	239	171	49 81	2 00	51 81	Unpat'ed
do	N 6 chs.	254	85	37 02	2 00	39 02	Patented
Ste. Agathe	Whole	532	240	52 90	2 00	54 90	do
do	do	622	156	76 04	2 00	78 04	Unpat'ed
St. Norbert	do	132 outer 2 miles	2 22/100	3 92	2 00	5 92	do
do	W Part	219	25	10 91	2 00	12 91	Patented
do	Whole	164 outer 2 miles	182	13 94	2 00	15 94	do
Ste. Agathe	do	564	175	61 81	2 00	63 81	do
St. Norbert	S. 5 chs.	255	77	38 52	2 00	40 52	do
St. Norbert	N. 3 chs.	202	44	14 65	2 00	16 65	Patented
do	N. 3 chs.	202 outer 2 miles	41	10 44	2 00	12 44	do
Ste. Agathe	Whole	550	137	44 12	2 00	46 12	do
St. Norbert	do	182	107	74 71	2 00	76 71	Unpat'ed
do	do	182 outer 2 miles	97	23 55	2 00	25 55	do
do	S Part	153	153	67 03	2 00	69 03	Patented
Ste. Agathe	Whole	590	175	47 96	2 00	49 96	do
do	do	538	189	59 45	2 00	61 45	do
do	S 3 chs	592 A.	44	11 36	2 00	13 36	do
St. Norbert	Whole	140 outer 2 miles	40	9 56	2 00	11 56	do
do	E Part of S 3 chs	183	32	29 20	2 00	31 20	Unpat'ed
do	Whole	183 outer 2 miles	97	14 45	2 00	16 45	do
do	N 3 chs.	183	52	12 12	2 00	14 12	do
do	W part of S 3 chs	183	20	10 27	2 00	12 27	do
do	Whole	175	101	46 98	2 00	48 98	do
do	do	175 outer 2 miles	104	44 00	2 00	46 00	do

Description.	Section.	Township.	Range	Acres.	Arrears of Taxes.	Costs of Adv'ing.	Total.	Patented or Unpatented
N½ of SW¼ 24 & SE¼	23	7	3 E	240	52 61	2 00	54 61	Patented
S½ of NE¼ & SE¼	14	7	3 E	240	55 87	2 00	57 87	do
NE¼ & E½ of NW¼	1	9	3 E	240	81 64	2 00	83 64	do
SE¼ & S½ of NE¼	1	8	3 E	240	94 80	2 00	96 80	do
SW¼ & S½ of NW¼	1	8	3 E	240	94 31	2 00	96 31	do
SE¼ 12 & N½ of NE¼	1	7	3 E	240	78 98	2 00	80 98	do
E½ of E½	36	9	3 E	160	57 75	2 00	59 75	Unpat'ed
NW¼ 12 & S½ of SW¼	13	8	3 E	240	67 70	2 00	69 70	Patented
S½ of SW¼ 25 & NW¼	24	7	3 E	240	78 87	2 00	80 87	do
N½ of SW¼ & NW¼	13	8	3 E	240	81 82	2 00	83 82	do

Dated at St. Norbert, this 1st day of April A.D. 1887.

G. T. LANDRY,
Secretary-Treasurer,
Municipality of St. Norbert.

No. 465 15-16)

EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS vià la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à

S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4,2,86

AVIS

Avis est par les présentes donné que la Compagnie de Chemin de Fer et de Bateaux à Vapeur de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, s'adressera au Parlement du Canada à sa prochaine session, pour obtenir des amendements à sa charte, l'autorisant à prolonger, construire équipper et exploiter sa ligne de chemin de fer de son terminus sud, dans la cité de Winnipeg, au sud jusqu'à un point dans les anciennes limites de la Province de Manitoba, à ou près de la frontière du Canada et des Etats-Unis, avec pouvoir de se raccorder avec aucun chemin ou aucuns chemins de fer des Etats-Unis actuellement construits ou qui pourront l'être à l'avenir.

Date le 22 mars A.D. 1887.

D. J. BEATON,
Secrétaire.

9ins.24.3.87.



SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées, portant la suscription "Provisions et éclairage pour la Police à cheval," et adressées à l'Honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de lundi le 30 mai 1887.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantités approximatives requis, en s'adressant à aucun des postes de la police à cheval dans le Nord-Ouest, ou au bureau du soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées.

On ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque canadienne, pour une somme *égale à dix pour cent* du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il refuse de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED WHITE,
Contrôleur.

Ottawa, 25 mars 1887.
2ins.21.4.87.

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE : —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

TOUTES ESPECES DE

BLANCS et FORMULES

A L'USAGE DES

Corporations Municipales

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA